

PROCES-VERBAL du  
Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois  
Réunion du Mardi 29 mars 2011 à 20 h 00

Etaient présents :

<b>BASSEVELLE</b>	<b>BUSSIÈRES</b>	<b>CHAMIGNY</b>
<b>M. RICHARD Bernard</b>	<b>M. VALLEE Marc</b>	<b>Mme BELDENT Jeannine</b> M. LESUEUR William M. PIERRE Bernard-Jean
<b>CHANGIS SUR MARNE</b>	<b>CITRY SUR MARNE</b>	<b>JOUARRE</b>
<b>M. SUSINI Jean-Paul</b> M. CLEMENT Henri	M. COLLET Jacques M. PICHON Alain	<b>M. GOULLIEUX Pierre</b> M. LA GRECA Michel Mme BADDOUR Nawal M. DE SOUSA Humberto
<b>LA FERTE S/ JOUARRE</b>	<b>LUZANCY</b>	<b>MERY SUR MARNE</b>
<b>Mme RICHARD Marie</b> M. MORET Jean-Claude Mme ABELOOS Edith M. BIMBI Eric M. CELERIER Daniel Mme PIERRE Nathalie M. ROUCOU Jean M. JUBERT Flora M. FUMERON Emmanuel M. VANTYGHEM Ludovic	<b>M. FORTIER Patrick</b> Mme DELAMOTTE Isabelle	<b>M. DELAITRE Michel</b>
<b>NANTEUIL SUR MARNE</b>	<b>PIERRE LEVEE</b>	<b>REUIL EN BRIE</b>
M. CAMELOT Jean-Pierre		<b>M. ROMANOW Patrick</b> M. GEOFFROY Denis
<b>SAACY SUR MARNE</b>	<b>SAINTE AULDE</b>	<b>SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX</b>
<b>Mme ROBCIS Josselyne</b> M. BOUVRANDE Jean-Claude (suppléant de M. CHERON Michel) M. HENNEQUIN Sébastien		<b>M. SPECQUE Claude</b> M. HINCELIN Hubert M. BOISDRON Patrick
<b>SAMMERON</b>	<b>SEPT SORTS</b>	<b>SIGNY SIGNETS</b>
<b>Mme KUPZACK Danielle</b> M. RIGAULT Pierre	<b>M. ARNOULT François</b>	<b>M. FOURMY Philippe</b>
<b>USSY SUR MARNE</b>		
M. LAGRANGE Hervé (suppléant de <b>M. PRISE Guy</b> ) M. OUDARD Bernard		

Formant la majorité des membres en exercice.

Délégués représentés par pouvoir :

M. BOSDURE Dominique par M. LA GRECA Michel  
M. FERON Sylvain par M. GOULLIEUX Pierre  
M. LAURENT Marc par Mme BADDOUR Nawal  
Mme ADELINE Dominique par M. MORET Jean-Claude  
M. COUBEAU Ivan par M. ROUCOU Jean  
Mme COLONNA Françoise par M. JUBERT Flora  
M. BOISNIER Gérard par M. FOURMY Philippe

Délégués absents non excusés :

Mlle PERROTIN Claire de LA FERTE SOUS JOUARRE  
Mme SUBLON Maud de LA FERTE SOUS JOUARRE  
M. GEIST Gérard de SAINTE AULDE

Secrétaire de séance :

M. FOURMY Philippe

\* \* \*

ORDRE DU JOUR

\* \* \*

⇒ *Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 09 mars 2011.*

\* \* \*

➤ *Délégations du Conseil à Madame La Présidente.*

\* \* \*

II - SERVICE EAU :

II – 1 & 2 ■ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2010.

II – 3 ■ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010.

II – 4 ■ BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2011.

II – 5 ■ CESSION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ DU CHATEAU D'EAU DES EFFANEAUX.

\* \* \*

III - SERVICE ASSAINISSEMENT :

III – 1 & 2 ■ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2010.

III – 3 ■ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010.

III – 4 ■ BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2011.

\*.\*.\*

⊗ Informations :

- ✚ Présentation d'un service de la Communauté de Communes du Pays Fertois pour l'instruction du droit des sols.

\*.\*.\*

Madame BELDENT ouvre la séance à 20h10 et souhaite la bienvenue aux délégués communautaire et au public.

\*.\*.\*

⇒ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 MARS 2010 :

Monsieur RIGAULT estime que la motion contre l'exploration et l'exploitation des huiles de schiste n'est pas reprise dans sa totalité.

Madame BELDENT propose que la délibération sur ce sujet soit renvoyée à tous les délégués.

Monsieur BIMBI trouve que le sens de ses propos a été mal retranscrit et précise que les équipements sportifs ont pris une orientation différente de celle présentée au départ.

Monsieur SUSINI rappelle que ces équipements constituent une application du programme prévu dans le Contrat de Territoire.

Monsieur BIMBI ne souhaite pas refaire le débat ayant eu lieu au moment du Débat d'orientation Budgétaire, mais simplement que ses propos soient repris.

Sans autre observation,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,  
APPROUVE CE PROCES VERBAL  
A L'UNANIMITE.

\* \* \*

**SERVICE EAU**

◆ II – 1 & 2 ■ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2010 :

Madame BELDENT expose le compte administratif, confirmé par le compte de gestion, retraçant l'exécution du budget fait apparaître les résultats suivants :

- ❖ Section d'exploitation :
    - Dépenses : 377 810,80 €
    - Recettes : 427 852,74 €
- Soit un excédent de 50 041,94 €

- ❖ Section d'investissement :
  - Dépenses : 433 425,41 €
  - Recettes : 1 016 344,76 €
 Soit un excédent de 582 919,35 €
- ❖ Restes à réaliser :
  - Dépenses : 200 002,00 €
  - Recettes : 91 532,95 €

Compte tenu des reports de l'année 2009, le résultat de clôture établit :

- ❖ Section d'exploitation : 645 849,27 €
- ❖ Section d'investissement : 42 250,37 €

Le compte administratif peut se résumer ainsi qu'il suit :

❖ Section d'exploitation :

DEPENSES :

- Chapitre 011** : 14 129,60 € dont 13 873,60 € de frais d'études (SP 2000).
- Chapitre 012** : 86 494 € correspondant aux frais de personnel mis à disposition.
- Chapitre 65** : 20 358,17 € correspondant aux frais administratifs de mise à disposition.
- Chapitre 66** : 34 138,60 € de remboursement d'intérêts d'emprunts, dont la majeure partie concerne le prêt des travaux de la Zone des Effaneaux.
- Chapitre 042** : 208 274,21 € d'amortissement des biens immobiliers.

RECETTES :

- Chapitre 70** : 427 852,74 € dont l'essentiel vient de la redevance sur l'eau et de branchements sur le réseau.

❖ Section d'investissement :

DEPENSES :

- Chapitre 20** : 5 754,16 € correspondant à des frais d'annonces liés aux marchés publics.
- Chapitre 21** : 5 290,00 € liés à des travaux sur des biens.
- Chapitre 23** : 362 343,19 € liés essentiellement à des travaux pour les marchés à bon de commande.
- Chapitre 16** : 41 370,94 € de remboursement en capital des emprunts.
- Chapitre 27** : 18 667,12 € de versement de TVA.

RECETTES :

- Chapitre 13** : 324 996,54 € de subvention émanant principalement du Département.
- Chapitre 10** : 363 536,31 € d'affectation du résultat 2009.
- Chapitre 27** : 119 537,70 € de récupération de TVA.
- Chapitre 40** : 208 274,21 € d'amortissement, corollaire du chapitre 042.

Madame BELDENT sort de la salle du Conseil Communautaire à 20h27.

Madame RICHARD préside la séance.

## 1. COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2010 :

Le Conseil Communautaire expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,
- **Après** avoir entendu l'exposé de Madame Marie RICHARD, 1<sup>ère</sup> vice-présidente de la Communauté de Communes,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

### LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'UNANIMITE :

◇ **Approuve** le compte administratif du Service Eau de l'exercice 2010, dont les résultats, conformes au compte de Gestion du Trésorier, apparaissent ainsi qu'il suit :

- Résultats à la clôture de l'exercice précédent :
  - Section exploitation : 595 807,33 € (excédent)
  - Section investissement : 432 199,93 € (déficit)
- Opérations de l'exercice :

	Dépenses	Recettes
Section exploitation	377 810,80 €	427 852,74 €
Section investissement	433 425,41 €	1 016 344,76 €

- Restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes
Section investissement	200 002,00 €	91 532,95 €

- Résultats à la clôture de l'exercice :
  - Section exploitation : 645 849,27 € (excédent)
  - Section investissement : 42 250,37 € (excédent)

➔ Madame BELDENT revient dans la salle à 20h31, et reprend la présidence de la séance.

## 2. COMPTE DE GESTION DU TRESORIER POUR L'EXERCICE 2010 :

Le Conseil Communautaire expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Vu** l’instruction budgétaire M49,
- **Considérant** l’identité de valeurs entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif du Service Eau de l’exercice 2010,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
A L’UNANIMITE :

- ◇ **Approuve** le compte de Gestion du Service Eau pour l’exercice 2010 établi par le Trésorier de la Communauté de Communes du Pays Fertois.

\* \* \*

◆ II – 3 ■ AFFECTATION DU RESULTAT DE L’EXERCICE 2010 :

Madame BELDENT explique que le compte administratif, en accord avec le compte de gestion du Trésorier, donne les résultats suivants :

- Excédent d’exploitation : 645 849,27 €
- Excédent d’investissement : 42 250,37 €

C’est l’excédent d’exploitation qui fait l’objet d’une affectation de résultat. Celle-ci pourrait être de :

- 34 300,00 € au compte 1068, en recettes d’investissement,
- 611 549,27 € au compte 002 en recettes de d’exploitation.

Le Conseil Communautaire expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l’instruction budgétaire M49,
- **Vu** le compte administratif du Service Eau de l’exercice 2010,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L’UNANIMITE :

- ◇ **Décide** d’affecter le résultat de l’exercice 2010 du Service Eau :

Compte	Libellé	Résultats
002	Excédent d’exploitation.....	611 549,27 €
1068	Résultat d’exploitation reporté.....	34 300,00 €
001	Résultat d’investissement reporté.....	150 719,42 €

\* \* \*

◆ II – 4 ■ BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2011 :

Madame BELDENT expose que le budget 2011 équilibré en dépenses et recettes à hauteur de 2 156 523,90 € et peut s'expliquer :

❖ Section d'exploitation : 1 028 549,27 €

DEPENSES :

- ❑ **Chapitre 011** : 60 350 € dont 40 000 € pour l'entretien des immobilisations et 20 000 € pour des études.
- ❑ **Chapitre 65** : 100 000 € pour les frais administratifs, en diminution de 33 % par rapport aux prévisions 2010.
- ❑ **Chapitre 66** : 46 276,81 € de remboursements d'intérêts d'emprunt, dont la partie la plus conséquente concerne les travaux de la Zone des Effaneaux.
- ❑ **Chapitre 023** : 513 512,46 € alimentant les recettes d'investissement, constituant une opération d'ordre.
- ❑ **Chapitre 042** : 208 410,00 € d'amortissement des immobilisations.

RECETTES :

- ❑ **Chapitre 70** : 417 000 € liés principalement à la redevance.

❖ Section d'investissement : 1 127 974,83 €

DEPENSES :

- ❑ **Chapitre 20** : 30 000 € dont 20 000 € de frais d'études et 10 000 € de frais de publication liés au marché.
  - ❑ **Chapitre 21** : 132 067,96 € de travaux.
  - ❑ **Chapitre 23** : 657 104,87 € de travaux
  - ❑ **Chapitre 16** : 32 300 € de remboursement en capital de la dette
  - ❑ **Chapitre 27** : 74 500 € de TVA à verser.
- } Voir détails dans le tableau

RECETTES :

- ❑ **Chapitre 13** : 55 000 € de subvention.
- ❑ **Chapitre 10** : 34 300 € de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2010.
- ❑ **Chapitre 27** : 74 500 € de TVA à récupérer.
- ❑ **Chapitre 021** : 513 512,46 € correspondant au chapitre 023 en dépenses de fonctionnement.
- ❑ **Chapitre 040** : 208 410 € d'amortissement des immobilisations.

☞ Monsieur DELAITRE demande quel est le nombre de m<sup>3</sup> facturés par an.  
Monsieur ROMANOW lui répond que selon le schéma d'assainissement, il est de 1 758 010 m<sup>3</sup> en 2005 et sera de 2 000 000 m<sup>3</sup> en 2020.

Monsieur FUMERON rappelle son attachement à une gestion en régie qui permettrait de faire baisser le prix de l'eau et de financer les investissements nécessaires avec une surtaxe plus importante.

Madame BELDENT lui rappelle ses propos lors de la dernière séance.

Il est ensuite procédé au vote.

Le Conseil Communautaire expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,
- **Après** pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES :  
(2 abstentions : M. FUMERON et M. BIMBI)

◇ **Approuve** le budget prévisionnel du Service Eau équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

- Section d'exploitation : 1 028 549,27 €
- Section d'investissement : 1 127 974,83 €

\* \* \*

◆ II – 5 ■ **CESSION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ DU CHATEAU D'EAU DES EFFANEUX :**

Madame BELDENT explique que depuis 2006, la Communauté du Pays Fertois, la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq et le Syndicat Mixte Marne Ourcq sont associés pour le développement d'une zone d'activité dite des « Effaneaux » sur les communes de DHUISY, SAINTE AULDE et CHAMIGNY.

Dans le cadre de ce projet, la création d'un château d'eau dédié à la desserte en eau potable de la zone mais aussi à la réalimentation des secteurs de DHUISY et du Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable de GERMIGNY a été réalisée à DHUISY sur une parcelle appartenant au Syndicat Mixte (YH2). Conformément aux délibérations du Syndicat Mixte et du Pays de l'Ourcq du 18 et 29 octobre 2010, cette parcelle sera prochainement cédée à la CCPO.

Financé à part égale par le Pays Fertois et le Pays de l'Ourcq, la maîtrise d'ouvrage et la conduite d'opération sont assurées depuis la délibération du 13 décembre 2006 par la Communauté de Communes du Pays Fertois.

L'ouvrage qui a été réceptionné le 17 mars 2009, sera mis en service prochainement, les réseaux d'interconnexion avec DHUISY étant bientôt terminés.

Cet ouvrage placé sur la commune de DHUISY, sera exploité par le Pays de l'Ourcq. Afin que la CCPO puisse assurer pleinement et légalement l'exploitation de cet ouvrage, il est nécessaire qu'il soit intégré au patrimoine du Pays de l'Ourcq et sortie de celui du Pays Fertois.



➔ Monsieur OUDARD demande quelles sont les conditions de cession.

Madame BELDENT rappelle que l'équipement a été financé à parts égales entre les deux Communautés de Communes et que le terrain appartient à la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq. La cession ne donnera pas lieu à un paiement. Le château d'eau sert à alimenter la Zone des Effaneaux, d'autres communes, et le syndicat de Germigny. L'entretien incombera à la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq.

Monsieur OUDARD regrette que la cession ne se fasse pas à la valeur de l'investissement.

Monsieur RIGAULT rappelle que les réseaux de canalisations restent à la Communauté de Communes du Pays Fertois jusqu'à la limite des deux cantons. Il souligne que 100 m<sup>3</sup>/jour sont prévus pour la Zone des Effaneaux et 500 m<sup>3</sup> pour le syndicat et que les subventions accordées étaient calculées sur la base de ces chiffres et représentaient 5/6<sup>ème</sup> du montant des travaux. Il précise que la TLE, dont la 1<sup>ère</sup> partie est bloquée dans les budgets des communes du fait des recours, sera suffisante pour payer l'ouvrage et donc l'opération ne coûtera rien aux deux Communautés de Communes.

Madame PIERRE estime que si Prologis part, la TLE devra être remboursée.

Monsieur RIGAULT précise qu'un nouveau délai a été contractualisé avec Prologis dans l'attente de la décision des tribunaux.

Monsieur BIMBI s'interroge sur le devenir du Château d'eau si le projet de la Zone des Effaneaux n'arrive pas à son terme.

Madame BELDENT lui répond que l'ouvrage fonctionnera pour alimenter des communes de Seine et Marne et de l'Aisne.

Il est ensuite procédé au vote.

Le Conseil Communautaire expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Considérant que** le château d'eau, situé sur la parcelle YH2 à Dhuisy, est sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq,
- **Vu** la convention signée avec la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq en date du 15 décembre 2006,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES :

(9 abstentions : M. OUDARD, M. FUMERON, M. BIMBI, M. LAGRECA,  
M. PIERRE, M. LESUEUR, Mme PIERRE et Mme ABELOOS)

- ◇ **Décide** de céder le château d'eau situé sur la parcelle YH2 sur la commune de Dhuisy de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq.

- ◇ **Autorise** Madame la Présidente à viser et à signer tout document afférent à cette session.

\* \* \*

## SERVICE ASSAINISSEMENT

### ◆ III – 1 & 2 ■ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2010 :

Madame BELDENT expose que le compte administratif, comme le compte de gestion, retraçant l'exécution du budget de l'année 2010 laisse apparaître les montants de réalisation suivants :

#### ❖ Section d'exploitation :

- Dépenses : 540 963,73 €
  - Recettes : 879 501,42 €
- Soit un résultat de 338 537,69 € (excédent)

#### ❖ Section d'investissement :

- Dépenses : 1 720 659,08 €
  - Recettes : 1 751 060,01 €
- Soit un résultat de 30 400,93 € (excédent)

#### ❖ Reste à réaliser :

- Dépenses : 712 507,40 €
- Recettes : 1 196 776,07 €

Compte tenu des reports, le résultat de clôture est de :

- Section d'exploitation : 4 129 036,41 € (excédent)
- Section d'investissement : 205 277,15 € (déficit)

Le compte administratif peut se résumer :

#### ❖ Section d'exploitation :

DEPENSES :

- ❑ **Chapitre 011** : 43 260,20 € principalement lié à des travaux de génie civil, l'audit par rapport au prix de l'eau.....
- ❑ **Chapitre 012** : 86 494,00 € correspondant aux frais de personnel supporté par le budget des services généraux refacturé au service assainissement.
- ❑ **Chapitre 65** : 28 666,17 € lié à des participations pour les branchements faits par les particuliers et au reversement à la SAUR de la prime « Aquex ».
- ❑ **Chapitre 66** : 815,63 € + 334,36 € correspondant aux intérêts de la dette.
- ❑ **Chapitre 67** : 95 € correspondant à une annulation de titre pour un particulier.
- ❑ **Chapitre 042** : 381 298,37 € d'amortissement des biens s'équilibrant en recettes d'investissement.

## RECETTES :

- ❑ **Chapitre 70 :** 862 885,42 € dont 801 479,37 € de redevance, 59 771,02 € de taxe de raccordement, et 1 635 € de contrôle d'assainissement non collectif.
- ❑ **Chapitre 74 :** 16 616,00 € versés par l'Agence de l'Eau dans le cadre de la prime Aquex.

## ❖ Section d'investissement :

## DEPENSES :

- ❑ **Chapitre 020 :** 26 153,79 € principalement liés aux études pour la station de Sept Sorts, des frais d'insertion.
- ❑ **Chapitre 21 :** 12 728,59 € correspondant à des travaux sur réseau assainissement sur les stations d'épuration.
- ❑ **Chapitre 23 :** 1 497 652,68 € liés aux travaux programmés.
- ❑ **Chapitre 16 :** 137 334,16 € correspondant majoritairement aux remboursements de prêts de l'Agence de l'Eau.
- ❑ **Chapitre 27 :** 46 789,56 € correspondant au versement de TVA.

## RECETTES :

- ❑ **Chapitre 13 :** 386 755,63 € correspondant aux subventions de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général et de la Région pour les travaux sur les réseaux de Sainte Aulde, Route de Chamigny....
- ❑ **Chapitre 16 :** 116 167 € de prêts de l'Agence de l'Eau.
- ❑ **Chapitre 10 :** 608 516,94 € correspondant à l'affectation du résultat de 2009.
- ❑ **Chapitre 27 :** 258 322,07 € de reversement de TVA.
- ❑ **Chapitre 40 :** 381 298,37 € d'amortissement, pendant du chapitre 042.

➔ Monsieur DELAITRE repose sa question concernant le nombre de m<sup>3</sup> facturés.

Monsieur ROMANOW précise que le rendement global sur le réseau est de 70 %, et que suite à l'installation de compteurs, les fuites sont détectées par secteur. Il existe des secteurs avec un très mauvais rendement mais représentant un faible volume. Le nombre de m<sup>3</sup> facturés est le même dont il faut déduire l'assainissement non collectif.

Monsieur LAGRECA demande pourquoi en recettes, la somme, pour les contrôles d'assainissement non collectif, est aussi faible.

Madame BELDENT rappelle que le contrôle a été dévolu à VEOLIA, suite à une consultation et que les services de la Communauté de Communes du Pays Fertois n'assurent que le conseil pour l'assainissement non collectif.

Monsieur FOURMY précise qu'il existe deux contrôles : un pour l'existant et un autre pour les nouveaux projets assuré par les services de la Communauté de Communes du Pays Fertois.

Madame BELDENT sort de la salle du Conseil Communautaire à 21h10, Madame RICHARD, 1<sup>ère</sup> vice-présidente, préside la séance.

Il est ensuite procédé au vote.

## 1. COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2010 :

Le Conseil Communautaire expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,
- **Après** avoir entendu l'exposé de Mme RICHARD, 1<sup>ère</sup> vice-présidente de la Communauté de Communes du Pays Fertois,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

### LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'UNANIMITE :

◇ **Approuve** le compte administratif du Service Assainissement de l'exercice 2010, dont les résultats, conformes au compte de Gestion du Trésorier, apparaissent ainsi qu'il suit :

- Résultats à la clôture de l'exercice précédent :
  - Section d'exploitation : 3 790 498,72 € (excédent)
  - Section d'investissement : 719 946,75 € (déficit)

- Opérations de l'exercice :

	Dépenses	Recettes
Section exploitation	540 963,73 €	879 501,42 €
Section investissement	1 720 659,08 €	1 751 060,01 €

- Restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes
Section investissement	712 507,40 €	1 196 776,07 €

- Résultats à la clôture de l'exercice :
  - Section exploitation : 4 129 036,41 €
  - Section investissement : - 205 277,15 €

➡ Madame BELDENT revient dans la salle à 21h15.

## 1. COMPTE DE GESTION DU TRESORIER POUR L'EXERCICE 2010 :

Le Conseil Communautaire expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,

- **Considérant** l'identité de valeurs entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif du Service Assainissement de l'exercice 2010.
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
A L'UNANIMITE :

- ◇ **Approuve** le compte de gestion du Service Assainissement pour l'exercice 2010, établi par le Trésorier de la Communauté de Communes du Pays Fertois.

\* \* \*

◆ III – 3 ■ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010 :

Madame BELDENT explique que le compte administratif, corroboré par le compte de gestion du Trésorier, fait apparaître les résultats suivants pour l'année 2010 :

- ❑ Excédent d'exploitation : 4 129 036,41 €
- ❑ Déficit d'investissement : 689 542,82 €

Seul l'excédent d'exploitation doit être affecté, le déficit d'investissement est automatiquement réinscrit en dépenses d'investissement de l'exercice 2011.

Compte tenu des besoins en financement (notamment le remboursement en capital de la dette,...) il est proposé d'affecter l'excédent d'exploitation ainsi qu'il suit :

- ❑ 335 607,15 € au compte 1068 en recettes d'investissement,
- ❑ 3 793 429,26 € au compte 002 en recettes d'exploitation.

Le Conseil Communautaire expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
A L'UNANIMITE :

- ◇ **Décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2010 du Service Assainissement :

Compte	Libellé	Résultats
1068	Excédent d'exploitation.....	335 607,15 €
002	Résultat d'exploitation reporté.....	3 793 429,26 €
001	Résultat d'investissement reporté (déficit)...	689 542,82 €

\* \* \*

### ◆ III – 4 ■ BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2011 :

Madame BELDENT expose que le budget prévisionnel de l'année 2011 s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 10 956 766,74 € dont :

➤ En section d'exploitation : 4 660 429,26 €

#### DEPENSES :

- ❑ **Chapitre 011** : 334 500 € se caractérisant principalement 130 000 € de prévision pour l'entretien des biens, 150 000 € pour des frais d'études et recherches.
- ❑ **Chapitre 012** : 100 000 € liés à la refacturation des frais de personnel.
- ❑ **Chapitre 65** : 100 000 € de participation sur des branchements et au reversement de la prime « Aquex » à SAUR.
- ❑ **Chapitre 66** : 225 € correspondant aux intérêts d'emprunts.
- ❑ **Chapitre 67** : 100 € en prévision d'éventuelles annulations de titres.
- ❑ **Chapitre 023** : 3 744 064,26 € couvrant les dépenses d'investissements.
- ❑ **Chapitre 042** : 381 540 € d'amortissement des biens immobiliers.

#### RECETTES :

- ❑ **Chapitre 70** : 842 000 € principalement venant de la redevance et de la taxe de raccordement au réseau.
- ❑ **Chapitre 74** : 25 000 € correspondant à la prime versée par l'Agence de l'Eau.
- ❑ **Chapitre 002** : 3 793 429,26 € soit l'excédent de fonctionnement antérieur reporté diminué de l'affectation du résultat.

➤ En section d'investissement : 6 296 337,48 €

#### DEPENSES :

- ❑ **Chapitre 20** : 355 000 € dont 350 000 € en frais d'études.
- ❑ **Chapitre 21** : 20 000 € pour l'entretien des biens.
- ❑ **Chapitre 23** : 4 182 954,26 € dont le détail des travaux est annexé.
- ❑ **Chapitre 16** : 130 330 € dont 122 367 € de remboursement des prêts à taux zéro à l'Agence de l'Eau.
- ❑ **Chapitre 27** : 206 000 € de versement de TVA à la SAUR.

#### RECETTES :

- ❑ **Chapitre 13** : 432 350 € de subvention pour les travaux et les études.
- ❑ **Chapitre 10** : 335 607,15 € d'affectation du résultat 2010.
- ❑ **Chapitre 27** : 206 000 € de reversement de la TVA.
- ❑ **Chapitre 021** : 3 744 064,26 € corollaire du chapitre 023 en dépenses de fonctionnement.
- ❑ **Chapitre 040** : 381 540 € d'amortissement, pendant du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

⇒ Monsieur FUMERON demande à quoi correspond la refacturation des frais de personnel.

Monsieur DELAITRE rappelle la lettre donnée à Madame BELDENT concernant la demande d'assainissement collectif sur Méry sur Marne, et souligne les difficultés des habitants en assainissement non collectif.

Madame BELDENT rappelle que le schéma directeur d'assainissement, précisant les tranches de travaux date de 2008, et que la réponse à la demande de Monsieur DELAITRE ne sera pas immédiate.

Monsieur DELAITRE demande une étude à la Commission « Environnement et Développement Durable ».

Il est ensuite procédé au vote.

Le Conseil Communautaire expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES :  
(2 abstentions : M. FUMERON et M. BIMBI)

◇ **Approuve** le budget prévisionnel du Service Assainissement pour l'exercice 2011 équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

- Section d'exploitation : 4 660 429,26 €
- Section d'investissement : 6 296 337,48 €

\* \* \*

⊗ **INFORMATIONS :**

- Présentation d'un service de la Communauté de Communes du Pays Fertois pour l'instruction du droit des sols :

Madame BELDENT donne lecture de la note de présentation et précise que ceci constitue une annonce de proposition de ce que la Communauté de Communes du Pays Fertois pourrait mettre en place dans un souci de mutualisation.

Madame RICHARD souligne, que, sur le principe, ce nouveau transfert ne donne pas lieu à compensation.

Monsieur CELERIER exprime sa surprise sur ce rapport, et rappelle que La Ferté sous Jouarre à déjà un service d'urbanisme, et donc souhaite une réflexion sur la mutualisation des services.

Madame BELDENT rappelle que cette question a été évoquée suite à la formation, auprès des communes, sur les certificats d'urbanisme, lors d'un Bureau et d'une Commission des Finances en tenant compte des services existants dans les communes. Il s'agit de lancer l'idée.

Monsieur LAGRECA rappelle que c'était une présentation rapide lors de la Commission des Finances, et souhaite savoir si ceci vient d'une initiative de la Communauté de Communes ou d'une injonction du Préfet.

Monsieur FORTIER précise que suite à une réunion du 10 décembre 2010, l'Etat a annoncé ne plus instruire les certificats d'urbanisme, ce qui a engendré la réunion de formation. Il rappelle que si les certificats d'urbanisme sont faits à titre informatif, les certificats d'urbanisme entraînent des droits constituant presque un accord sur le projet à réaliser. L'étape suivante sera un désengagement de l'Etat pour l'instruction de tous les autorisations ayant trait au droit des sols.

Madame PIERRE souhaite que l'Amicale des Maires saisisse le Préfet.

Monsieur CELERIER précise que La Ferté sous Jouarre va instruire les permis de construire dès cette année.

Monsieur RIGAULT souligne que la note est très claire mais aurait souhaité que soient précisées les modalités de financement.

Madame BELDENT répond que le coût approximatif serait de 1,5 postes, mais souligne la nécessité de mutualiser les services.

Monsieur FOURMY explique que pour l'Amicale des Maires deux réunions sont prévues, une avec Monsieur HOUEL pour discuter de la réforme des Collectivités Territoriales, et une avec le Préfet concernant la réorganisation des services de l'Etat.

Madame ROBCIS s'interroge sur la comparaison entre les deux tableaux.

Monsieur FORTIER lui répond que la DDT n'instruit pas toutes les autorisations.

Madame ROBCIS rappelle que la commune de Saâcy sur Marne a déjà un service d'urbanisme.

Madame BELDENT explique qu'il convient de faire une étude en prenant en compte les moyens humains et matériels existants dans les communes.

Elle propose qu'une réunion soit organisée par l'Amicale des Maires sur ce sujet.

#### Nuisances aériennes:

Ayant été interpellée à plusieurs reprises, Madame BELDENT évoque les nuisances suite aux modifications de couloir aérien, et se pose la question de faire une motion.

Elle rappelle la présence du Commissaire Enquêteur à Saint Jean les Deux Jumeaux.

Monsieur ROMANOW souligne qu'une réflexion globale est nécessaire bien que les documents soient difficilement interprétables.



Monsieur CAMELOT explique qu'il s'agit de plusieurs mesures : relevé le seuil d'approche, préparer la descente continue, interdire les avions les plus bruyants qui font l'objet de l'enquête publique. Il s'agit des avions qui viennent du Sud Ouest en Est pour se préparer à atterrir à Roissy ; les avions qui prenaient leur virage entre Trilport et La Ferté sous Jouarre, vont le prendre entre Changis et Charly, et passeront à 1 500 mètres. Il y aura plus d'avions.

Monsieur HINCELIN est allé en réunion à Melun, l'hiver dernier, durant laquelle toutes les informations ont été données. Les altitudes sont relevées à 300 mètres, ce qui diminue le niveau sonore.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame BELDENT clôt la séance à 22h00 en rappelant la date du prochain Conseil Communautaire portant sur le budget des Services Généraux.



La Présidente,

J. BELDENT

Affichage du compte rendu

Le 06 MARS 2011.

La Présidente,

J. BELDENT

